

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_3_12

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 03 Mars 2023

Présents : 15

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Affectation du résultat
de l'exploitation 2022-
Logements locatifs**

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie le
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-68 468,63 €		32 918,63 €		0,00 €	-35 550,00 €
FONCT	74 065,83 €	-68 468,63 €	30 040,50 €	Recettes		35 637,70 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

AR Prefecture016-211602362-20230310-D_2023_2_1-2F
Reçu le 14/03/2023

Vu la délibération D_2023_2_1 portant sur la clôture du budget logements,

Vu la délibération D_2023_3_9 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation
2022 du budget principal de la commune,**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2022	35 637,70 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget principal de la commune		
		35 637,70 €
Report investissement (ligne 001)	déficit	-35 550,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Transfert au 001 du budget principal de la commune		-35 550,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0Emis le 10/03/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire leLe Maire,
Michel CARTERET